

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

Délibération n°2022.12.200

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) A.L.V.E.O.L.E :
approbation des tarifs 2023**

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET,

Excusé(s):

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.12.200**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) A.L.V.E.O.L.E : APPROBATION
DES TARIFS 2023**

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) communautaire A.L.V.E.O.L.E, implanté à Dirac, propose une grille tarifaire où plusieurs critères sont pris en compte, à savoir :

- Lieu de résidence (GrandAngoulême ou extérieurs)
- Régime général ou autre
- Quotient Familial (tarifs dégressifs en fonction du quotient familial basé sur les ressources de la famille).

La grille comprend plusieurs tarifs : les tarifs « journée, 1/2 journée et 1/2 journée avec repas » pour les mercredis et vacances scolaires, ainsi que les tarifs des mini-camps des 3-11 ans et du secteur Jeune. Elle comprend également une variation pour les résidents de GrandAngoulême et ceux extérieurs au territoire.

De 2016 à 2021, les tarifs de l'ALSH ont été revalorisés régulièrement mais de façon limitée, selon les conclusions d'une étude de territoire réalisée par la CAF.

En 2022, la grille tarifaire a été modifiée en profondeur afin d'être en adéquation avec les caractéristiques du public accueilli, tout en optimisant les recettes de la structure.

Cette nouvelle grille permet de réduire les tarifs pour les QF les plus faibles, de les augmenter légèrement pour les QF médians et les augmenter plus significativement pour les QF les plus importants.

Pour 2023, il est proposé de poursuivre la revalorisation des tarifs par une hausse de 10 cts de l'ensemble de la grille tarifaire.

Le montant de la navette du mercredi (1,5 € /enfant /trajet) reste inchangé.

Pour des raisons de services, et afin d'être en cohérence avec les inscriptions en cours, les nouveaux tarifs n'entreront en vigueur qu'à la fin des vacances scolaires de janvier, soit le 3 janvier 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022
Publication : 12/12/2022

Je vous propose :

D'APPROUVER les grilles tarifaires 2023 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Communautaire ALVEOLE, en annexe, qui entreront en vigueur à partir du 3 janvier 2023.

Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022
Publication : 12/12/2022



Tarifs ALVEOLE 2023

Aide CAF et MSA déjà déduite

ALSH 3-17 ans, mercredis et vacances scolaires

Résidents du Grand Angoulême

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
	de 0 à 580€	de 581 à 899€	de 900 à 1199€	de 1200 à 1499€	de 1500 à 1999€	> 2000€ + QF inconnus
Journée	7,9	10	11	11,6	12,6	13,9
1/2 journée + repas	6,5	7,55	8,05	8,85	9,35	10
1/2 journée	3,5	4,55	5,05	5,85	7,35	7

+1,5€/navette les mercredis pour les enfants scolarisés sur Dignac

Résidents Hors Grand Angoulême

Une majoration de **8,60€** (par jour ou demi-journée) est appliquée pour les familles résidant hors Grand Angoulême.

Mini-camps ALSH 3-11 ans

Résidents du Grand Angoulême

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
	de 0 à 580€	de 581 à 899€	de 900 à 1199€	de 1200 à 1499€	de 1500 à 1999€	> 2000€ + QF inconnus
Journée	23,4	25,5	26,5	27,1	28,1	29,4

Résidents Hors Grand Angoulême

Une majoration de **8,60€ par jour** est appliquée pour les familles résidant hors Grand Angoulême.

Mini-camps SECTEUR JEUNES 11-17 ans

Résidents du Grand Angoulême

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
	de 0 à 580€	de 581 à 899€	de 900 à 1199€	de 1200 à 1499€	de 1500 à 1999€	> 2000€ + QF inconnus
Journée	27,4	29,5	30,5	31,1	32,1	33,4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Résidents Hors Grand Angoulême

Accusé certifié exécutoire

Une majoration de **8,60€ par jour** est appliquée pour les familles résidant hors Grand Angoulême.

Reception par le Préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022